

**Question No. 3**  
**du groupe GRL, par le député Alexis Turin, au Département des finances, des**  
**institutions et de la sécurité, concernant la fusion de la police intercommunale du**  
**Haut-Plateau**

M. le Conseiller d'Etat Jean-René Fournier a déclaré que l'Etat allait soutenir cette fusion en augmentant les effectifs de la police cantonale et en participant aux frais d'aménagement des nouveaux locaux (NF du 25.10.2006).

Sur quelles bases légales et qu'en est-il du principe du respect de l'égalité de traitement envers les autres corps de police intercommunale déjà constitués ou en voie de l'être?